

Soutien en faveur de divers projets

Rapport n° CP/2012/576

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente la mobilisation et les conditions de mise en oeuvre d'engagements financiers contractualisés en faveur de projets localisés à proximité du site de l'Hôpital Civil, dans le domaine de l'Enseignement Supérieur. Il propose par ailleurs de renouveler le soutien traditionnel à l'AFGES pour l'organisation d'activités de rentrée.

1. Pôle d'Administration Publique de Strasbourg – Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle (PAPS-PCPI)

Le projet PAPS-PCPI trouve son origine dans le Contrat Triennal « « Strasbourg, Capitale européenne » 2006-2008 proposant la création d'un Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle qui réunirait le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI), l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) et l'Institut Européen Entreprises et Propriété Intellectuelle (IEEPI). La Communauté Urbaine de Strasbourg a choisi d'endosser la maîtrise d'ouvrage.

Parallèlement, les trois composantes de l'Université de Strasbourg œuvrant dans le domaine de l'Administration Publique que sont l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG), l'Institut d'Etudes politiques (IEP) et l'Institut des Hautes Etudes Européennes (IHEE) s'investissent dans la définition d'un projet de rapprochement. Celui-ci consiste en la création d'un Pôle d'Administration Publique, futur lieu d'expertise et de références internationales en matière de management public et de gouvernance, en perspective avec les actions des acteurs présents localement tels l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), l'Institut National des Hautes Etudes Territoriales (INET). Ce projet est retenu pour un financement dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Dans le contexte de création de l'Université unique de Strasbourg et de l'adoption de son schéma directeur immobilier, des synergies et des besoins communs ont été identifiés, conduisant les porteurs des projets à envisager favorablement une opération immobilière commune. Ainsi définie, l'opération PAPS-PCPI constituera non seulement un nouvel ensemble de référence dans les domaines très spécialisés de la Propriété Intellectuelle et de l'Administration publique, mais également un outil structurant d'ouverture sur la ville du site de l'Hôpital Civil.

L'étude de programmation (Cabinet Aubry et Guiguet) prévoit la construction de 14.000 m² de surfaces dédiées à l'accueil de 1.900 étudiants et intègre une démarche de qualité environnementale.

La mise en place du projet a été soumise à la réunion de garanties qui ont mis à contribution les différents acteurs, de l'établissement par les HUS d'un permis d'aménager de la zone, à la négociation foncière, au dévoiement des réseaux, à la réalisation de fouilles d'archéologie préventive, la démolition des bâtiments préexistants, jusqu'à la mise en place de convention de maîtrise d'ouvrage et de financement entre l'Etat et l'INPI.

Les travaux de démolition (Pavillon Pasteur et Clinique médicale A) sont en cours, le chantier de construction se déroulera sur environ 24 mois à compter de la fin 2012. L'installation

des différents occupants permettra une mise en service optimale à la rentrée universitaire 2015-2016.

Le financement de ce projet d'envergure, chiffré à 52,1 M€ TTC, mobilise des soutiens importants contractualisés dans trois cadres différents et se présente comme suit :

	ETAT	REGION	CONSEIL GENERAL	CUS	FCTVA	TOTAL
CTSVE 2006-2008	3,3	2,536	2,537	2,536	1,49	12,4
CPER 2007-2013	4,4	3,38	3,38	3,38	1,86	16,4
CTSCE 2009-2011	6	4,873	4,873	4,873	2,68	23,3
TOTAL	14,8 (*)	10,789	10,790	10,789	4,54	52,1

(*) dont 1,1 M€ pour l'équipement et 4,4 M€ pour le foncier

La CUS préfinancera la TVA et récupérera cette dernière par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Dans ces conditions, le montant de la participation du Conseil Général s'élève à **10.790.000 € HT**.

Compte tenu de ces éléments, et par référence aux engagements contractualisés précités, il vous est proposé d'attribuer à la Communauté Urbaine de Strasbourg une subvention forfaitaire d'investissement de 10.790.000 €. Le montant des versements sera au mieux ajusté à l'avancement physique des travaux et aux inscriptions budgétaires annuelles des Crédits de Paiement.

2. Reconstruction de la Faculté de Chirurgie dentaire – Complément de budget

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Strasbourg, cette opération vise à la restructuration et l'extension de la faculté de chirurgie dentaire, située sur le site de l'hôpital civil.

Le budget initial de cette opération a été inscrit au CPER 2000-2006. Plusieurs facteurs ont entraîné un dépassement de l'enveloppe initiale (erreur dans l'étude de faisabilité, dépassement de l'enveloppe par le maître d'œuvre, décalage de l'opération dans le temps), nécessitant l'inscription d'un complément au CPER 2007-2013 soit 625 000 euros pour chacune des trois collectivités pour la partie immobilière du projet, formalisé dans un avenant signé en 2007.

En 2008, la maîtrise d'ouvrage a informé le comité de pilotage de l'opération d'un nouveau besoin financier, lié au retard de l'opération et à l'augmentation des prix dans le secteur du BTP. Ce second surcoût s'élève à 2,26M d'euros. L'ensemble des financeurs se sont dès lors accordés pour permettre le bouclage financier de ce projet en son temps, le surcoût devant être pris en charge par les collectivités (542.000 € chacune) et l'UdS (262.000 €). La Communauté Urbaine et le Conseil Régional ont déjà mis en place leurs dotations.

Pour ces raisons, eu égard à la déclaration d'intention commune des trois collectivités solidaires dans la mise en place des soutiens en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et à la livraison prochaine du bâtiment, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 542.000 € à la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Dans ces conditions, l'Autorisation de Programme existante serait augmentée de 542.000 € en Décision Modificative N°2 de 2012, et les Crédits de Paiement inscrits à compter du Budget Primitif 2013.

3. Soutien aux opérations d'accueil pour la rentrée universitaire organisées par l'AFGES

A l'occasion de la rentrée universitaire 2012, l'Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (AFGES) organisera plusieurs manifestations d'accueil sur le campus. Ces événements se veulent fédérateurs et complémentaires, à l'image de ce qui est déjà réalisé au niveau des différentes filières étudiantes.

L'objectif de ces manifestations est notamment de faciliter les rencontres entre étudiants primo-arrivants et de leur permettre de trouver des informations sur la vie étudiante. En outre, l'opération ne se limite pas aux seuls étudiants, mais concerne également l'ensemble des Strasbourgeois, permettant d'associer l'agglomération entière à la rentrée universitaire.

Le programme d'actions de l'AFGES pour cette rentrée verra la reconduction des opérations déjà mises en œuvre depuis 2008 :

- un barbecue d'accueil dans les jardins du Palais Universitaire, gratuit pour les étudiants primo-arrivants (750 personnes attendues),
- un concert de rentrée, ouvert à tous, dans les jardins du Palais Universitaire (900 personnes attendues),
- une séance de cinéma en plein air sur le parvis de la faculté de droit (1200 personnes attendues).

Cette année, l'AFGES organisera un quatrième événement, un rallye pour faire découvrir la ville de Strasbourg à une centaine de nouveaux étudiants.

Les opérations se dérouleront sur cinq journées : les 6, 15, 18, 19 et 29 septembre. L'an passé, les manifestations organisées avaient rassemblé plus de 2600 étudiants au total.

Le budget de l'opération est de 27.000 euros, financé notamment par la Communauté Urbaine de Strasbourg (3.000 €), l'Université de Strasbourg (13.200 €), et la vente de produits alimentaires et de boissons (6.500 €).

Considérant l'attachement de notre collectivité à la vie étudiante et universitaire, il vous est proposé d'accorder à l'AFGES une subvention de 3.000 € pour l'organisation des opérations d'accueil de la rentrée universitaire 2012.

En cas d'accord, les crédits respectivement dédiés à ces opérations seraient imputés de la manière suivante pour l'exercice 2012 :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35702	204-204142-23	504 800,00 €	504 800,00 €	504 800,00 €
32061	65-6574-23	39 000,00 €	29 000,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général, en application des engagements contractualisés, décide d'attribuer, au profit de la Communauté Urbaine de Strasbourg :

- une subvention d'investissement de 10.789.000 € au titre de la réalisation du projet *Pôle d'Administration de Strasbourg - Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle "PAPS-PCPI"*

- une subvention d'investissement de 542.000 € au titre de la finalisation de l'opération de reconstruction de la Faculté de Chirurgie Dentaire.

Elle autorise son Président à signer les conventions financières respectives.

Par ailleurs, elle décide d'attribuer une subvention de 3.000 euros à l'Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (AFGES) pour le soutien aux opérations d'accueil sur le campus lors de la rentrée universitaire 2012. Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes : un premier acompte de 2.000 euros dès notification de la subvention, et le solde au prorata de la réalisation du budget (calculée sur les charges directes) sur production d'un état récapitulatif des dépenses.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL